

Validation des acquis de l'expérience

La Validation des acquis de l’expérience (VAE) permet de faire reconnaître officiellement son expérience professionnelle afin d’obtenir un diplôme ou une certification inscrite au RNCP. Elle offre la possibilité d’obtenir un diplôme sans suivre une formation classique. (VAE France)

/// À qui s’adresse la VAE ?

La VAE s’adresse à toute personne ayant une expérience professionnelle ou personnelle significative en rapport avec le diplôme visé, quel que soit son âge, son statut ou son niveau initial d’études. Cette personne doit être capable de démontrer ses compétences à travers un dossier écrit et une soutenance devant un jury.

/// La VAE à l'ENTPE

L'ENTPE est habilitée à délivrer les diplômes suivants par la VAE :

- Bachelor "Transition écologique et territoires"
- Ingénieur

- Masters co-accrédités

Déroulement de la VAE

1. Candidature

- Demande pour étude de faisabilité
 > Télécharger le formulaire de pré-positionnement
- Vérification des conditions d’expérience requises.
 Formulaire à transmettre accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation à vae@entpe.fr

2. Étude de faisabilité

- Mise en paiement de l'étude de faisabilité du dossier
- Rédaction et transmission du dossier de faisabilité

3. Constitution du dossier de validation (livret d'expérience)

- Signature de la convention
- Définition des modalités d'accompagnement méthodologique VAE
- Paiement des droits d'inscription et de l’accompagnement pédagogique
- Rédaction du livret d'expérience

3. Présentation devant un jury

- Transmission du dossier de validation
- Examen du dossier
- Entretien oral pour approfondir vos acquis

4. Décision du jury

- Validation totale : diplôme obtenu.
- Validation partielle : validation de certains blocs avec possibilité de compléter.
- Non obtention : compétences jugées insuffisantes.

Tarifs de la VAE et aides au financement

- Étude de recevabilité dossier : 500 €
- Frais d'inscription : 3000 €
- Accompagnement pédagogique (facultatif) : forfait de 1500 €

/// Information pratique

Durée indicative moyenne du processus (du pré-positionnement au jury final) : de 12 à 18 mois

/// Contacts

Pour déposer votre dossier adressez-vous à : vae@entpe.fr
Pour rappel votre candidature sera étudiée après réception de votre formulaire accompagné de votre lettre de motivation et CV.